

AVIS DE PUBLICITE

2023-04 V UTI MA

AVIS D'APPEL PUBLIC A CANDIDATURE DIRECTION TERRITORALE du NORD-EST COMMUNE DE VERDUN

Convention/autorisation d'occupation temporaire du domaine public fluvial

Le site à valoriser se trouve à Verdun (55) (références cadastrales : AK non cadastré ; PK 203.500 du canal de la Meuse, en rive droite).

Le présent appel à projets vise à sélectionner un opérateur économique pour le stationnement d'un bateau avec activités commerciales (bar, restaurant...)

Publié le	17/11/2023
Durée de mise en ligne de l'avis à compter de sa publication	1 mois
Date limite de réception des propositions	Date : 18/12/2023 Heure : 12h
Objet de l'occupation	Occupation d'un plan d'eau du domaine public fluvial d'une surface d'environ 400 m ² avec mise à disposition d'un linéaire d'environ 40 mètres de quai pour le stationnement d'un bateau avec activité(s) commerciale(s).
Lieu	Commune : 55100 VERDUN Adresse : Amont du pont Chaussée, Quai de la République Références cadastrales : section AK non cadastré PK : 203,500 canal de la Meuse en rive droite
Activité(s) pouvant être exercée(s)	À proposer par le candidat
Caractéristiques essentielles/particularités de l'emplacement	Voir photos Emplacement privilégié en plein cœur historique de la ville Proximité immédiate des installations du port de plaisance de VERDUN et de la vélo route allant de SAMOGNEUX à BELLERAY
Restrictions	Néant
Type d'autorisation délivrée	Convention d'occupation temporaire
Conditions financières générales	Le montant de la redevance sera fonction de la nature de l'activité proposée par le candidat, calculé et revalorisé tous les ans dans les conditions fixées par la décision fixant le montant des redevances domaniales applicables aux différents usages du domaine public fluvial confié à Voies navigables de France et de son domaine privé en vigueur à la date d'entrée en vigueur de la convention d'occupation temporaire. Cette tarification est publiée au BO de VNF et consultable sur le site internet de l'établissement. Bulletin officiel des actes n°30 du 24 mars 2023 - VNF

**Date de disponibilité
prévisionnelle du bien
Durée de la COT/AOT**

01/01/2024

Durée à établir avec le candidat dans la limite de 5 ans maximum sans tacite reconduction

Critères de sélection

Les critères seront considérés en fonction :

- Du montant de la redevance proposée,
- De la qualité du projet (insertion dans le contexte urbain et/ou fluvial, capacité à prendre en considération les contraintes techniques)
- De la nature et du montant des investissements,
- De la solidité du projet

Négociation

Oui dans la limite basse des tarifs nationaux VNF

Pièces à fournir

- Courrier de demande d'occupation du domaine public fluvial,
- Statuts et Kbis (si société),
- La(es) pièce(s) d'identité des gérants et/ou des signataire(s) de l'acte,
- Une attestation d'assurance,
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois,
- Fiche client renseignée,
- Certificat d'immatriculation + certificat communautaire du ou des bateaux au nom du demandeur,
- Certificat de conformité du système d'assainissement autonome des eaux usées, délivré par un organisme de contrôle,
- Un projet proposé ou descriptif de l'activité envisagée,
- Un plan d'affaires ou business plan,
- Une offre de prix : [Bulletin officiel des actes n°30 du 24 mars 2023 - VNF](#)

Dépôt des candidatures
Modalités de transmission

La demande est à rédiger en français et à envoyer par voie électronique à :

- ap-ami.dtne@vnf.fr

en indiquant en objet le numéro de l'avis de publicité.

- Ou par courrier postal à l'adresse suivante :

UTI Meuse-Ardennes
2 Avenue de Montcy-notre-Dame
08000 CHARLEVILLE-MEZIERES

en indiquant sur l'enveloppe : NE PAS OUVRIR ainsi que le n° de l'avis publicité concerné et sur votre courrier en objet.

**Service à contacter pour
renseignement**

Voies navigables de France
UTI Meuse-Ardennes
2 Avenue de Montcy-Notre-Dame
08000 Charleville-Mézières
Tél : 03.24.33.20.48

PLAN DE SITUATION



